

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par : Brahim CHIKHI, adjoint au Maire

OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice 2020.

1	INTRODUCTION	1
2	LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	3
2.1	Le résultat de la section de fonctionnement	4
2.2	Le résultat de la section d'investissement	4
2.3	Le résultat net de l'exercice	5
2.4	Bilan de l'exécution du budget 2020	5
3	LE FONCTIONNEMENT	6
3.1	Les recettes de fonctionnement	6
3.1.1	Les recettes de gestion	11
3.1.2	Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	11
3.1.3	Les produits financiers (chapitre 76)	11
3.1.4	Les produits exceptionnels (chapitre 77)	11
3.2	Les dépenses de fonctionnement	12
3.2.1	Les dépenses de gestion	12
3.2.2	Les charges financières (chapitre 66) (cf. rapport spécifique sur l'état de la dette)	15
3.2.3	Les charges exceptionnelles (chapitre 67)	15
4	ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS	15
5	L'INVESTISSEMENT	17
5.1	Le PPI 2020-2026	17
5.2	Les dépenses d'investissement 2020	17
5.3	Les recettes d'investissement 2020	19
6	L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE ET L'EMPRUNT (cf. rapport spécifique sur l'état de la dette)	20

1 INTRODUCTION

Le compte administratif est le document de l'ordonnateur qui termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution du budget de l'année écoulée. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité : l'ordonnateur (le maire) rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est approuvé en tout point conforme au compte de gestion du comptable.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser en investissement).

Le compte administratif est un document budgétaire qui a pour objectif de présenter :

- l'exécution des crédits ouverts au budget ;
- les résultats comptables de l'exercice.

À l'instar du budget, le compte administratif est présenté en deux sections distinctes :

- **le fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la collectivité
- **l'investissement** qui concerne le patrimoine et engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise la réalité de l'exécution, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette différence va constituer les résultats et traduire une capacité ou un besoin de financement.

Les résultats que le compte administratif fait apparaître sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le trésorier municipal.

Dans ce rapport sont présentées de manière synthétique les données des mouvements réels issues du document budgétaire réglementaire « compte administratif » conforme à la maquette prévue par l'instruction comptable M14.

Par ailleurs, les mouvements de dépenses et de recettes d'ordre qui sont des écritures purement comptables (écritures équilibrées en dépenses et en recettes) n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie et ne seront donc pas détaillés dans ce rapport. Ces opérations d'ordre sont néanmoins consultables dans le document réglementaire du compte administratif.

Le compte administratif 2020 traduit une double spécificité :

- **d'une part, l'année 2020 a été un exercice budgétaire de transition entre deux mandatures : les 6 premiers mois de l'année ayant été exécutés par la précédente municipalité ; l'exécution du second semestre ayant été assurée par la nouvelle majorité ;**
- **d'autre part, l'exercice budgétaire a été fortement perturbé par la crise sanitaire liée à la survenance de la pandémie de COVID 19.**

Sur la base des données comptabilisées lors de la clôture de l'exercice :

- les dépenses spécialement engagées par les directions dans le cadre de la crise sanitaire sont de 3,6 M€ en fonctionnement et de 257,8 K€ en investissement ;
- par ailleurs, la ville dispose de 2,23 M€ de recettes exceptionnelles en fonctionnement.

Les pertes de recettes d'activités ne sont pas intégrées dans la base des données comptables. Toutefois, ces non-recettes peuvent néanmoins être globalement estimées à hauteur de 4,8 M€¹ (cf. le paragraphe sur les recettes de fonctionnement – chapitre 70).

Si nous pouvons globalement constater, contrairement aux premières projections réalisées en cours d'exercice, **une relativement bonne résistance du budget communal aux aléas qui ont bouleversé l'exercice**, et une dégradation relativement contenue de son bilan, il convient toutefois de relever les éléments saillants suivants :

- **les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité ont diminué de près de 2,4 M€ entre 2019 et 2020**, cette diminution résultant principalement des pertes de recettes induites par l'arrêt des services et des prestations facturées aux usagers (-5,3 M€ sur les produits des services et produits de gestion courante). Ces pertes de recettes ont été partiellement compensées par la progression des recettes fiscales de ville (+3 M€).
- **les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de près d'1,2 M€** : cette progression résulte principalement de l'évolution de la masse salariale (à hauteur de 728 k€) et de l'accroissement des charges à caractère général et de gestion courante (606 k€).

¹ Cette évaluation des pertes de recettes est cohérente avec le dernier bilan d'évaluation de la crise sanitaire effectué en novembre 2020.

- en conséquence, **l'épargne brute de la ville** (capacité à financer ses investissements et à rembourser les emprunts déjà souscrits) **s'est contractée de 3,6 M€**, passant ainsi de 22,6 M€ à 19 M€ de 2019 à 2020. Il en résulte une dégradation tendancielle de nos indicateurs financiers :
 - ✓ le taux d'épargne brute de la ville, en 2020, s'établit à 9,72% (11,4% en 2019) ; sans retraitement des flux financiers entre la ville et Plaine commune, le taux d'épargne brute de la ville est 8,08% (9,52% en 2019).
 - ✓ La quasi stabilisation de l'encours de dette, au cours de l'exercice 2020, (+1 M€² contre +10 M€ en 2019) permet de contenir, dans une dynamique strictement conjoncturelle, la dégradation de la capacité de désendettement de la ville (7,5 ans contre 6,25 ans au CA 2019)
- les **recettes réelles d'investissement sont passées de 2019 à 2020 de 52,6 M€ à 33 M€** (-19,6 M€, soit -37%) ; les **dépenses réelles d'investissement ont été de 40,2 M€** (contre 54 M€, en 2019, soit une baisse de 13,8M€ de 25 %).

Cette sous-exécution du PPI a permis de limiter le recours à l'emprunt au cours de l'exercice.

Certaines décisions sont venues accroître, en dépenses comme en recettes, la dégradation de l'épargne brute. En ce sens, il est notamment permis de citer :

- les dépenses liées à la régularisation de la dette fiscale (accumulée de 2015 à 2019) de la ville (865,2 k€),
- l'exonération des droits de place des commerçants du marché (263 k€)
- l'aide alimentaire (1,08 M€)
- l'arrêt du prélèvement des droits de stationnement et des FPS (1,2M€).

2 LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M14 applicables aux communes, le Conseil Municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui-ci.

Le résultat net de l'exercice est obtenu par addition des éléments suivants :

- le résultat dégagé sur la section de fonctionnement, qui s'obtient par soustraction des dépenses mandatées en 2020 du total des recettes émises sur la section de fonctionnement pour le même exercice. Ce résultat est complété du résultat antérieur reporté.
- le résultat de la section d'investissement, obtenu par soustraction des dépenses d'investissement mandatées en 2020, complétées – le cas échéant – du déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent aux recettes propres d'investissement de l'exercice, complétées – le cas échéant – de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent.

² Du fait de la recapitalisation, au 1^{er} janvier 2020, des indemnités de remboursement anticipé du dernier emprunt structuré de la ville, au cours de l'exercice 2019.

2.1 Le résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2020 fait apparaître un niveau de recettes de **236,42 M€** et un niveau de dépenses de **223,21 M€**.

CHAP BUDGÉTAIRE	TITRÉ 2020
013 - Atténuations de charges	6 456 436,42 €
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	9 188 149,39 €
73 - Impôts et taxes	172 255 964,84 €
74 - Dotations et participations	43 633 599,22 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 291 906,19 €
76 - Produits financiers	982 172,64 €
77 - Produits exceptionnels	1 818 610,85 €
TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT	235 626 839,55 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	792 004,31 €
TOTAL RECETTES ORDRE DE FONCTIONNEMENT	792 004,31 €
TOTAL GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT	236 418 843,86 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	13 208 476,52 €

CHAP BUDÉTAIRE	MANDATÉ 2020
011 - Charges à caractère général	34 987 640,17 €
012 - Charges de personnel	119 541 169,92 €
014 - Atténuations de produits	817 609,46 €
65 - Autres charges de gestion courante	57 733 981,38 €
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	178 003,30 €
66 - Charges financières	2 593 031,80 €
67 - Charges exceptionnelles	739 398,07 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT	216 590 834,10 €
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 619 533,24 €
TOTAL DÉPENSES ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 619 533,24 €
TOTAL GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT	223 210 367,34 €

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève ainsi à **13,20 M€**, en très nette baisse, de **-3,49 M€**, par rapport à 2019 (pour mémoire : 16,70 M€).

Cette diminution est liée à la baisse du volume des recettes de fonctionnement (tous mouvements confondus) de près de 2 M€ entre les deux exercices.

Celle-ci s'explique principalement par :

- la forte diminution des produits des cessions d'immobilisations entre les deux années (1,5 M€ en 2020 contre 2,9 M€ en 2019) et correspondant à des régularisations comptables de cessions immobilières beaucoup moins importantes en 2020 qu'en 2019.
- La révision des conventions de mutualisation entre la ville et l'EPT Plaine commune³, au 1^{er} janvier 2019, s'est traduite par l'annulation de dépenses et de recettes émises en 2018, rattachées sur l'exercice 2019, pour un montant global de 1,4 M€.

Le niveau de dépenses quant à lui est relativement en augmentation par rapport au CA 2019 - pour mémoire 221 674 204 M€ - (223,21 M€ en 2020, soit une hausse de 0,69%).

2.2 Le résultat de la section d'investissement

La section d'investissement clôture l'exercice avec un déficit de **1,34 M€**.

CHAP BUDGÉTAIRE	TITRÉ 2020
13 - Subventions d'investissements	812 460,48 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 000 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	5 028,00 €
23 - Immobilisations en cours	11 860,68 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 351 911,97 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	11 768 080,72 €
45 - Total opérations pour le compte de tiers	56 860,11 €
TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT	33 006 201,96 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 619 533,24 €
041 - Opérations patrimoniales	8 899 478,18 €
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	15 519 011,42 €
TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	48 525 213,38 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	- 1 344 506,83 €

CHAP BUDÉTAIRE	MANDATÉ 2020
20	2 263 768,06 €
204	3 013 833,00 €
21	9 470 477,85 €
23	10 476 035,01 €
10	7 171,09 €
13	235 039,78 €
16	13 872 445,34 €
26	90,00 €
45 - Total opérations pour le compte de tiers	839 377,59 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT	40 178 237,72 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	792 004,31 €
041 - Opérations patrimoniales	8 899 478,18 €
TOTAL DÉPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	9 691 482,49 €
TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	49 869 720,21 €

Le résultat d'investissement passe de +4,50 M€ à -1,34 M€ entre 2019 et 2020. Ce déficit d'investissement constaté pour l'exercice 2020 est lié à la baisse notable des recettes d'investissement mais il est couvert par l'excédent dégagé au titre de la section de fonctionnement.

³ La révision des conventions de mutualisation entre la ville et l'EPT, au 1^{er} janvier 2019, visait à intégrer dans le cadre du FCCT les flux financiers croisés entre la commune et Plaine commune au titre des prestations que les deux collectivités se rendent mutuellement (prestations de services et mises à disposition de locaux).

2.3 Le résultat net de l'exercice

L'exercice budgétaire 2020 se solde par un excédent global de 6,95 M€, en progression de 1,88 M€ par rapport au résultat de clôture 2019 (pour mémoire : 5,08 M€) se décomposant comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2020	13 208 476,52 €
Report excédent fonctionnement 2019	5 081 981,50 €
Résultat cumulé de l'exercice 2020 (a)	18 290 458,02 €
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2020	- 1 344 506,83 €
Report déficit investissement 2019	- 11 113 828,35 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2020	1 125 178,62 €
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de l'exercice 2020 (b)	- 11 333 156,56 €
Résultat de clôture 2020 (=a+b)	6 957 301,46 €
Dotation complémentaire en réserves pour apurement compte 1069 (reprise compte 1068)	3 262 555,50 €
Résultat de clôture 2020 après apurement compte 1069	3 694 745,96 €

Depuis la réforme comptable de 1997 relative à la mise en œuvre de la nomenclature comptable M14 certains comptes n'ont pas été apurés. A ce jour, le compte 1069 est crédité de plus de 3M € et doit être apuré avant le passage à la nouvelle nomenclature comptable (« M57 ») qui doit être rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

L'apurement de ce compte implique des opérations d'ordre budgétaire en investissement et se traduira comptablement par un surcroît de dépenses à hauteur des sommes à apurer.

Compte tenu du résultat et afin de ne pas obérer les marges de manœuvres en investissement pour les prochains exercices, il est donc proposé de procéder à cet apurement du compte 1069 sur le résultat de l'exercice 2020 pour le montant total de 3.262.555,50 €.

Après régularisation de ce compte, le résultat net de l'exercice qui sera à inscrire au budget supplémentaire 2021 sera donc de 3.694.745,96 €.

2.4 Bilan de l'exécution du budget 2020

Présentation synthétique de l'exécution du budget 2020

Les données présentées reprennent l'intégralité des recettes et des dépenses exécutées, investissement et fonctionnement cumulés au titre de l'exercice 2020, soit un total de recettes de 284,94 M€, un total de dépenses de 273,08 M€, et un solde positif de 11,86 M€ en baisse de 9,33 M€ (soit -44,0%) par rapport à l'exercice 2019 (pour mémoire : 21,2 M€).

Tableau 1 : aperçu synthétique du compte administratif 2020 (toutes opérations dont MGP, en €)

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES 2 SECTIONS
RECETTES DE L'EX 2020	236 418 843,86	48 525 213,38	284 944 057,24
DÉPENSES DE L'EX 2020	223 210 367,34	49 869 720,21	273 080 087,55
RÉSULTAT EX 2020	13 208 476,52	-	11 863 969,69

Tableau 2 : CA 2019, crédits ouverts et compte administratif 2020 (opérations réelles et d'ordre dont MGP, en €)*

	CA 2019	CRÉDITS OUVERTS 2020 (BP + DMs)	CA 2020	DE RÉALISATION	Évol. CA 2020/2019 (%)	Évol. CA 2020/2019 (€)
Fonctionnement						
Recettes	238 373 690	236 871 755	236 418 844	99,81%	-0,82%	-1 954 846
Dépenses	221 674 204	228 753 266	223 210 367	97,58%	0,69%	1 536 164
Investissement						
Recettes	59 928 444	77 253 089	48 525 213	62,81%	-19,03%	-11 403 231
Dépenses	55 430 550	79 339 731	49 869 720	62,86%	-10,03%	-5 560 830

*(hors soldes antérieurs reportés : lignes 001 et 002 et autofinancement 023 et 021)

3 LE FONCTIONNEMENT

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) représentent 99,6% (compris MGP) des recettes réelles totales, en moindre baisse par rapport à 2019 (99,7%).

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles représentent 96,7% des dépenses réelles totales, en baisse par rapport à 2019 (97,7%).

3.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées des :

- recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75)
- produits financiers (76)
- produits exceptionnels (77)
- reprises sur provision (78), composant les recettes réelles
- recettes d'ordre (opérations comptables sans effet sur la trésorerie) non présentées ici

Tableau 3 : exécution des recettes de fonctionnement par chapitre (dont MGP, en €)

RECETTES FONCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	CO 2020 (BP + DMs)	CA 2020	% RÉALISATION CA / CO 2020	PART DANS LE BUDGET	CRÉDITS DISPONIBLES	CA 2019	ÉVOLUTION CA 2020/2019
Atténuations de charges (013)	5 862 501	6 456 436	110,1%	2,74%	- 593 935	4 120 305	56,7%
Produits des services (70)	12 773 890	9 188 149	71,9%	3,90%	3 585 741	14 057 939	-34,6%
Impôts et taxes (73)	170 174 219	172 255 965	101,2%	73,11%	- 2 081 746	169 120 638	1,9%
Dotations et participations (74)	45 103 257	43 633 599	96,7%	18,52%	1 469 658	43 255 888	0,9%
Produits de gestion (75)	1 384 962	1 291 906	93,3%	0,55%	93 056	1 853 524	-30,3%
Total recettes de gestion	235 298 829	232 826 056	98,9%	-	2 472 773	232 408 294	0,2%
Produits financiers (76)	940 000	982 173	104,5%	0,42%	- 42 173	950 520	3,3%
Produits exceptionnels (77)	282 500	1 818 611	643,8%	0,77%	- 1 536 111	4 454 616	-59,2%
Reprise sur provisions (78)	-	-	#N/A	-	-	208 672	#N/A
Total autres recettes	1 222 500	2 800 783	229,1%	-	- 1 578 283	5 613 808	-50,1%
TOTAL	236 521 329	235 626 840	99,6%	100,0%	894 489	238 022 102	-1,0%
TOTAL HORS EFFET MGP	196 644 662	195 750 173	99,5%	-	894 489	198 222 045	-1,2%

3.1.1 Les recettes de gestion

Les recettes de gestion sont les recettes courantes et se composent de la fiscalité, des dotations, des produits de services et autres recettes... Elles totalisent 232,8 M€ (dont MGP) au CA 2020, contre 232,4 M€ au CA 2019, soit une hausse de 417,7 k€ (+0,2% par rapport à 2019).

3.1.1.1 Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements d'accidents du travail et décès, de charges sociales, longue maladie / maladie professionnelle, de trop perçus sur rémunération, pour un montant de 6,4 M€ en 2020 contre 4,12 M€ en 2019, soit +56,7%.

Ce montant fluctue en fonction du taux de sinistralité de la collectivité, c'est-à-dire d'événements qui sont, par nature, très aléatoires d'une année à l'autre.

Sont également comptabilisés dans ce chapitre les remboursements des cotisations maladie et vieillesse des professionnels de santé versés par la CPAM 93 aux CMS.

3.1.1.2 Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

La commune délivre diverses prestations de services aux usagers, dont certaines leur sont facturées selon la tarification en vigueur établie par le conseil municipal.

Ainsi, les prestations facturées (services périscolaires ou de restauration, petite enfance, sport, culture, ...) et les droits perçus au titre de l'usage du domaine ou de l'espace public (stationnement...) représentent une recette de 9,19 M€ en 2020, en forte baisse de 4,86 M€ (soit -34,6%) par rapport à 2019 (pour mémoire : 14,1 M€).

Cette diminution s'explique par l'interruption de l'activité de certains services à la population dans le cadre de la crise sanitaire et des confinements : petite enfance, périscolaire (restauration scolaires, activités), activités sportives, culturelles et de loisirs.

Les principales recettes liées à l'exploitation des services municipaux sont les suivantes :

- **Famille** : l'ensemble du produit des prestations liées à la famille (restauration, services périscolaire et accueils de loisirs, crèches...) s'élève pour l'année 2020 à 6,55 M€, en baisse de 3,07 M€ par rapport à 2019. Ces recettes se décomposent comme suit :
 - 797,0 k€ pour l'accueil des enfants dans les maisons de petite enfance ;
 - 953,0 k€ de produit de la restauration scolaire ;
 - 173,0 k€ pour l'accueil des enfants pendant les temps périscolaires ;
 - 1,2 M€ pour l'accueil de loisirs des mercredis et congés scolaires.
- **Équipements sportifs** : 115,0 k€ de recettes ont été générées par les droits d'entrée dans les équipements sportifs (stades, piscine...) gérés par la Ville, en baisse de 150,0 k€ par rapport à 2019 (265,0 k€).
- **Services culturels** : 124,5 k€ de recettes ont été émises au titre des activités et des droits d'entrée au conservatoire et au musée, en baisse de 127,3 k€ par rapport à 2019 (251,8 k€).
- **Concession et redevance funéraire dans les cimetières** : 73 k€ de recettes sont constatées pour l'année 2020.

Cette baisse des recettes inscrites au chapitre 70 (« produits des services ») est également induite par la gratuité du stationnement au cours des deux premiers confinements (17 mars - 11 mai 2020 et 28 octobre - 1^{er} décembre 2020) : Les droits de stationnement et le produit des forfaits post-stationnement (FPS)⁴ s'élève à 1,22 M€ pour l'année 2020 contre 2,5 M€ en 2019 :

- Les droits de stationnement (recettes horodateurs) s'établissent à 649,9 k€ (en forte diminution de 521,1 k€ par rapport à 2019 ; soit -44,5 %).
- Les FPS s'élèvent à 571,3 M€ enregistrent également une diminution de 762,9 k€ par rapport à 2019 (pour mémoire : 1,3 M€).

3.1.1.3 Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes englobent les produits des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), de la fiscalité dite reversée (attribution de compensation, FSRIF et FPIC), ainsi que diverses taxes.

- Comptes 731 : Impôts directs locaux

Le produit de la taxe foncière et de la taxe d'habitation au CA 2020 s'élève à 89,2 M€, contre 87,1 M€ en 2019, soit une hausse de 2 M€. Cette évolution intègre l'évolution forfaitaire des bases (+0,9%) décidée par la loi de finances pour 2020, ainsi que l'évolution physique de ces bases qui résulte du dynamisme immobilier local.

Chaque année, la commune perçoit des « rôles supplémentaires », produits de fiscalité calculés en cours d'année par les services fiscaux. En 2020, la commune en a perçu 401,7 k€, soit un niveau comparable à 2019 (pour mémoire : 403,3 k€). Ces rôles supplémentaires sont la conséquence de régularisations de situations individuelles par l'administration fiscale sur les années antérieures à 2020.

⁴ Le Forfait Post Stationnement (FPS) remplace, depuis le 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie, l'amende pour infraction au stationnement payant. Ce forfait est dû à la commune, qui fixe le montant du forfait.

- Comptes 732 : Fiscalité reversée

L'attribution de compensation versée jusqu'en 2015 par Plaine commune est désormais versée par la Métropole du Grand Paris, devenue l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement de la Ville.

L'attribution de compensation métropolitaine, d'un montant de 65,2 M€, est composée de deux parts :

- la dotation « historique », le montant est figé à son niveau calculé au moment des transferts de compétences (37,6 M€) de Plaine commune et de la création de la MGP au 1^{er} janvier 2016,
- le complément métropolitain « part salaire », lui aussi figé à son niveau de 2016 (27,6 M€).

Ce compte intègre également les versements péréquateurs du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), en progression de 571.824 €.

En 2020, ces deux dotations de péréquation perçues par la Ville se sont élevées à :

- 8.512.849 M€ pour le FSRIF, soit une progression de 423.125 € de 2019 à 2020 ;
- 2.245.835 M€ pour le FPIC, soit une augmentation de 148.699 € de 2019 à 2020.

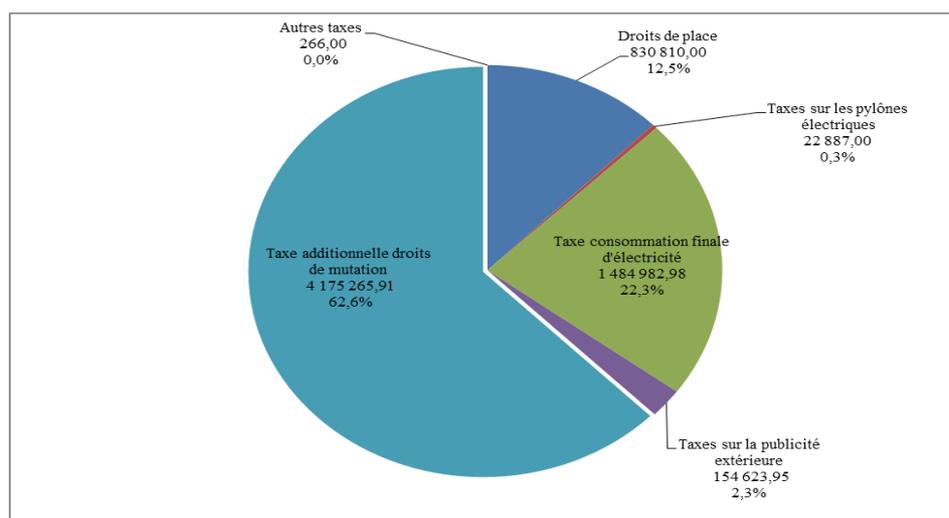
- Comptes 733 à 738 : Autres taxes

Avec 6,67 M€ enregistrés en 2020, le produit de fiscalité indirecte, en progression de 546,63 k€ (soit +8,9%) par rapport à 2019, représente 2,9% des recettes réelles de fonctionnement (cessions d'immobilisations inclus).

	2019	2020	%/total 2020	Évol. 2020/2019
Droits de place	1 102 116,75	830 810,00	12,5%	-24,6%
Taxes sur les pylônes électriques	21 852,00	22 887,00	0,3%	4,7%
Taxe consommation finale d'électricité	1 620 299,61	1 484 982,98	22,3%	-8,4%
Taxes sur la publicité extérieure	189 588,39	154 623,95	2,3%	-18,4%
Taxe additionnelle droits de mutation	3 147 463,85	4 175 265,91	62,6%	32,7%
*Autres taxes	40 886,00	266,00	0,0%	-99,3%
TOTAL	6 122 206,60	6 668 835,84	100,0%	8,9%

*Taxe sur les spectacles

Structure des recettes de fiscalité indirecte en 2020



- la composante principale de la fiscalité indirecte demeure la taxe additionnelle aux droits de mutation, s'élevant à 4,17 M€ en 2020. Contre toute attente, cette recette a été en progression de 1,02 M€ (soit +32,7%) par rapport à 2019, aléatoire selon les années en fonction de la dynamique immobilière du territoire ;
- le produit généré par la taxe sur la consommation finale d'électricité est quant à lui en retrait (-135 k€ soit -8,4%) par rapport au montant encaissé en 2019 et s'élève à 1,48 M€. Cette taxe est assise sur les

consommations des ménages et des entreprises ;

- les droits de place sont enregistrés à hauteur de 830 k€, (-271 k€) par rapport à l'année 2019, cette année ce poste connaît un fléchissement marqué par la crise sanitaire qui a conduit à la fermeture des marchés de Saint-Denis du 17 mars au 29 mai 2020, puis à leur réouverture progressive ;
- le produit issu de la taxe sur la publicité extérieure en recul de 34,9 k€ (soit -18,4%) par rapport à 2019, pour s'établir à 154,6 k€ (189,5 k€ en 2019).

3.1.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les diverses participations de l'État, des collectivités territoriales ou de divers financeurs (notamment la CAF).

Hors cessions d'actifs (dont les prévisions de recettes sont inscrites en section d'investissement), il enregistre 43,63 M€ de recettes réelles titrées en 2020 sur la section de fonctionnement, soit un accroissement de 377,7 k€ (+0,9%) par rapport au compte administratif 2019.

Cette évolution est portée par :

- la progression de la Dotation de la Solidarité Urbaine (DSU) en 2020 (+1 M€) ;
- la participation de financements de l'État, région et département (+1,2 M€) ;
- la dotation de solidarité communautaire exceptionnelle versée par la Métropole du Grand Paris à toutes les communes de la métropole pour les aider à faire face à la crise sanitaire (147 k€).

- Comptes 741 : Dotation Globale de Fonctionnement

Composante principale des dotations versées par l'État aux collectivités locales, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la Ville pour 2020 s'élève à 25,52 M€, en augmentation de 615,9 k€ (soit +2,5%) par rapport à 2019 (25,05 M€).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville est composée de deux dotations, évoluant de façon différenciée :

- La dotation forfaitaire, part la moins importante de la DGF, s'est élevée à 7,6 M€ en 2020, en baisse de 531 k€ (soit -6,53%) par rapport au montant notifié en 2019 (pour mémoire : 8,1 M€).
- Autre composante de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) attribuée à la Ville pour 2020 s'élève à 17,9 M€, en progression de 1 M€ (soit +5,92%) par rapport à 2019. La Ville a en effet bénéficié de la réforme du mécanisme de répartition de la DSU.

Depuis 2011, la dotation forfaitaire connaît⁵ une trajectoire baissière, avec les réductions de dotation de compensation appliquée à l'ancienne taxe professionnelle.

- Compte 744 : Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Dans le prolongement de l'adoption de la loi de finances pour 2016, il est permis aux collectivités de percevoir des crédits au titre du FCTVA afin de récupérer la TVA acquittée dans le cadre de l'exécution des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie comptabilisées en section de fonctionnement. Il s'agit de rembourser la TVA payée par les collectivités sur les opérations d'entretien courant qui ne peuvent figurer en section d'investissement.

Ce produit de FCTVA, perçu en fonctionnement, est donc complémentaire (résiduel) au FCTVA perçu par la ville sur ses opérations d'investissement.

Les recettes provenant du FCTVA en 2020 pour les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 s'élèvent à 208 k€ (contre 230 k€ au CA 2019).

⁵ Pour rappel, de 2013 à 2017, via la « contribution au redressement des finances publiques », la dotation forfaitaire est réduite de près de 55% (de 20,6 M€ à 9,3 M€).

- Comptes 745 et 746 : Dotations au titre des instituteurs de la dotation générale de décentralisation

La dotation spéciale instituteurs (DSI) perçue en 2020 de 5 616 €, son montant est identique à celui de l'année 2019. Cette dotation est corrélée au nombre d'instituteurs logés.

Le montant de la dotation générale de décentralisation a été de 742 k€ en 2020. Son montant est gelé depuis 2013. Depuis la décentralisation en 1982, cette dotation avait vocation à compenser les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités.

- Comptes 747 : Subventions et participations

Les subventions et participations des différents partenaires de la Ville s'établissent à 10,6 M€ au titre de l'exercice 2020, en baisse de 294,1 k€ par rapport à 2019 (pour mémoire : 10,9 M€).

Ce sont les politiques municipales de soutien aux familles qui perçoivent le plus grand volume des participations versées à la ville avec une aide globale de 8,37 M€, en 2020. Ces aides sont en diminution de 1,52 M€ par rapport à 2019 (pour mémoire : 9,8 M€).

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)⁶ a versé 8,24 M€ à la Ville en 2020 pour soutenir les actions en faveur des familles et des jeunes, pour les financements au développement de l'accueil des enfants et des jeunes, à l'accès aux loisirs et aux vacances ... Ce montant englobe 2,32 M€ de subventions exceptionnelles liées au Covid-19.
- Par ailleurs, 124,6 k€ ont été versés à la collectivité au soutien de différents projets : des mécénats publics et privés de différents partenaires (Fondation Jan Michalski, Fondation Antoine de Galbert, Dubrac TP, Conseil régional et Drac d'Ile-de-France) ont été obtenus pour l'organisation de l'exposition Éluard-Picasso (69.750 €), un mécénat environnemental d'Engie Énergie au titre de l'Éco-parlement des écoliers pour la programmation scolaire 2018-2019 et 2019-2020 (30.000 €), de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour les mémoires du quartier en 2019 (11.900 €).

Par ailleurs, les autres principales subventions et participations de fonctionnement à hauteur de 2,22 M€ perçues par la collectivité en 2020 dans les différents secteurs d'activités sont les suivantes :

- Soutien de l'État (1,6 M€ contre 740 k€ en 2019) versé dans le cadre de différents dispositifs :
 - contribution financière de l'Agence Régionale d'Ile-de-France (ARS-IdF) : dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuel entre l'ARS-IdF et la Ville de Saint-Denis pour la mise en œuvre d'actions de santé liées à la prévention des maladies, à la promotion de la santé (242 k€), au titre du Fonds d'Intervention Régional pour des actions de prévention (56 k€) dont un montant cumulé de 93,4 k€ de recettes exceptionnelles liées au Covid-19 ;
 - financement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour des appels à projets au titre de la programmation du contrat ville 2020 (260,1 k€) ;
 - dotation relative à l'enregistrement des demandes et à la remise des titres sécurisés (93,4 k€) ;
 - emplois d'avenir (89,2 k€) ;
 - vacances apprenantes (359,4 k€) ;
 - participation de l'État à l'achat de masques à destination de la population dionysienne liée à la crise sanitaire (194,8 k€ en compensation d'une dépense globale pour la Ville de 648,6 k€).
- Subvention de la Région Île-de-France pour un montant total de 105,5 k€ dans le cadre d'ateliers sociolinguistiques et cours de français des maisons quartier (75 k€), au titre d'une exposition Pablo-Picasso, Paul Éluard, une amitié sublime (15 k€) et dans le cadre d'une aide exceptionnelle Covid-19 pour soutenir les professionnels de santé (15,5 k€).
- Subvention du Département de la Seine-Saint-Denis pour un montant total de 359,3 k€ pour les actions au titre de la convention de coopération culturelle et patrimoniale (57 k€), pour des remboursements de vaccin, de prévention bucco-dentaire (90 k€), dans le cadre de ses missions le Département délègue la gestion de la PMI à la Ville (200 k€).

⁶ Les Caisses d'Allocations Familiales ont maintenu leur financement pour les places fermées en raison du confinement par décisions du conseil d'administration et de la commission d'action sociale de la CNAF des 17 mars, 1^{er} avril et 7 avril 2020.

- Comptes 748 : Autres attributions, subventions et participations.

Les compensations légales versées par l'État au titre d'exonérations ou d'abattements imposés aux collectivités par la loi (comme l'abattement de 30% à la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux situés en quartier prioritaire) ont atteint 3,5 M€ au CA 2020 contre 3,4 M€ au CA 2019.

À noter que l'ancienne taxe sur les spectacles est devenue une dotation de l'État, figée au montant versé en 2015 (2,7 M€). Une partie de cette dotation est reversée par la commune au CCAS (766 k€).

3.1.2 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre totalise 1,3 M€, soit 0,55% des recettes réelles de fonctionnement et une baisse de 30,3% par rapport au CA 2019 (1,8 M€).

Il constate principalement les loyers pour 1,1 M€ que la ville perçoit au titre de son patrimoine et les recettes de location de salles pour 48,1 k€ (pour mémoire 2019 : 1,4 M€).

Cette baisse résulte du transfert à Plaine commune, à compter de l'année 2020, de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) versée jusqu'alors à la ville par le SIPPAREC. Au cours de l'année 2020, seul le solde de la RODP de l'exercice 2019 (130 k€) a été perçu et titré par la ville. Il en résulte une diminution de 69% de cette recette du CA 2019 au CA 2020 (130 k€ contre 429 k€).

3.1.3 Les produits financiers (chapitre 76)

Ils sont constitués pour l'essentiel des recettes issues des couvertures de taux des emprunts - « swaps » détenus par la Ville (978 k€) ainsi que du produit de bons du trésor OAT (divers legs) pour un montant de 3.531 €.

3.1.4 Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Les recettes générées par la vente d'immobilisations s'élèvent à 1,5 M€ au titre de l'année 2020 ; en diminution d'1,4 M€ par rapport au produit enregistré en 2019.

Parmi les cessions effectuées, en 2020, on recense notamment :

- 485 k€ pour la cession de l'immeuble sis 14 rue Lanne au profit de la SCI Groupe SOS Solidarités,
- 285 k€ pour la cession de la parcelle communale cadastrée section BF n°362, sise 66 rue Danielle Casanova à Saint-Denis à la Société PETRUS PROMOTION 8,
- 263,1 k€ correspondant à la cession à la SEML Saint-Denis Commerces d'un ensemble immobilier constitué d'un bâtiment unique situé 3 rue Auguste Blanqui à Saint-Denis,
- 250 k€ pour la résiliation anticipée d'un bail emphytéotique conclu en date du 23 juin 1992 pour l'immeuble sis 26 rue Gabriel Péri au profit de la SCI VIFONCIERE.

Pour mémoire, les cessions sont budgétées en section d'investissement (compte 024) et sont réalisées en recettes de fonctionnement. Il s'agit de sorties du patrimoine. (*cf. explications infra §6.3*)

Les autres recettes concernent le recouvrement de frais engagés par la Ville auprès des copropriétaires dans le cadre de péril éminent, les divers remboursements, les pénalités de retards (296 k€).

3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des charges de gestion (chapitres 011, 012, 014, 65 et 656)
- des charges financières (66)
- des charges exceptionnelles (67)
- ainsi que des dépenses d'ordre (opérations comptables sans effet sur la trésorerie) non traitées ici

Tableau 4 : exécution des dépenses de fonctionnement par chapitre

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	CO 2020 (BP + DMs)	CA 2020	% RÉALISATION CA/CO 2020	PART DANS LE BUDGET	CRÉDITS DISPONIBLES	CA 2019	ÉVOLUTION CA 2020/2019
Charges à caractère général (011)	39 853 585	34 987 640	87,8%	16,15%	4 865 945	36 206 231	-3,4%
Charges de personnel (012)	120 560 690	119 541 170	99,2%	55,19%	1 019 520	118 812 332	0,6%
Atténuations de produits (014)	817 610	817 609	100,0%	0,38%	1	774 816	5,5%
Autres charges de gestion courante (65)	58 111 771	57 733 981	99,3%	26,66%	377 790	55 908 516	3,3%
Frais de fonct des groupes d'élus (656)	259 100	178 003	68,7%	0,08%	81 097	215 946	-17,6%
Total dépenses de gestion	219 602 756	213 258 404	97,1%	-	6 344 352	211 917 840	0,6%
Charges financières (66)	3 730 681	2 593 032	69,5%	1,20%	1 137 649	2 564 953	1,1%
Charges exceptionnelles (67)	740 846	739 398	99,8%	0,34%	1 448	880 586	-16,0%
Dotations aux provisions (68)	-	-	-	-	-	-	0,0%
Total autres dépenses	4 471 527	3 332 430	74,5%	-	1 139 097	3 445 538	-3,3%
TOTAL	224 074 283	216 590 834	96,7%	100,0%	7 483 449	215 363 378	0,6%
TOTAL HORS EFFET FCCT	184 197 616	176 714 167	95,9%		7 483 449	175 563 321	0,7%

7,49 M€ (pour mémoire en 2019 : 5,0 M€) de crédits réels n'ont pas fait l'objet de mandatement en 2020. Cette sous exécution du budget s'explique principalement par :

- la crise sanitaire qui a entraîné un décalage dans l'ordonnancement des projets de la Ville et a eu un impact sur le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement,
- une moindre consommation des dépenses de personnel de 1,0 M€ par rapport aux crédits prévus au budget primitif 2020 (pour mémoire en 2019 : 688 k€),
- l'impact du relèvement du seuil de rattachement à hauteur de 1.000 € qui a eu pour conséquence d'écarter un certain nombre de propositions de rattachements, pour un montant global de 304.646,85 €.

3.2.1 Les dépenses de gestion

Les charges de gestion sont les dépenses courantes de la collectivité, elles permettent le bon fonctionnement des services municipaux mais également la mise en œuvre des politiques de la Ville. Elles atteignent 213,2 M€ (dont FCCT) au CA 2020, soit une hausse de 1,3 M€ et + 0,6% par rapport au CA 2019 (211,9 M€).

3.2.1.1 La masse salariale (chapitre 012)

Les dépenses de personnel (chapitre 012) demeurent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Elles représentent une part prépondérante des charges de fonctionnement : soit 55,2% des dépenses réelles de fonctionnement au CA 2020 (55,1 % au CA 2019). Après neutralisation des flux financiers entre la ville et Plaine commune (c'est-à-dire hors FCCT), la part relative des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement de la ville est de 67,6 %.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des éléments de rémunération des agents de la collectivité (traitements et cotisations sociales). Il atteint 119,5 M€ au CA 2020 et progresse de 0,6 % par rapport 2019 (+728,8 k€ ; 118,8 M€).

Parmi les facteurs d'évolution des coûts de personnel, les plus importants sont :

- Les incidences budgétaires de la crise sanitaire
 - La valorisation des agents ayant permis la continuité du service public au cours de la première période de confinement par le versement d'une prime exceptionnelle (+291 965€) à 1031 agents de la ville.
 - Les plans de continuité d'activités et de reprise progressive de l'activité construit pour maintenir un service minimum à destination des plus fragiles et aux familles en difficulté ont induit des dépenses de

personnel supplémentaires pour le recrutement de médecins en renfort dans les CMS (+13k€), le paiement d'heures supplémentaires (+10k€) et la mobilisation de personnels vacataires (+291 371€).

- Les politiques publiques impactant la masse salariale
 - L'organisation des élections municipales a entraîné des dépenses supplémentaires afin d'assurer la mise sous pli et la bonne tenue des bureaux de vote (140k€).
 - L'organisation de la campagne annuelle de recensement de la population (32k€).
 - La fin du dispositif emploi d'avenir avec une diminution de l'enveloppe dédiée (-260k€).
 - La hausse de la participation employeur à la mutuelle santé dans le cadre d'un nouveau marché (+115k€).
- La progression « naturelle » de la masse salariale
 - L'impact des avancements des fonctionnaires (échelon, grade et promotion interne).
 - Un GVT à 610 k€ correspondant aux transformations de poste ou remplacements d'agents sur des grades moins importants, à la suppression et aux vacances de postes.

3.2.1.2 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 regroupe l'ensemble des moyens nécessaires aux services dans l'accomplissement de leurs différentes missions (achats, assurances, fournitures, énergie, fluides, honoraires, prestations de services...).

Les charges à caractère général s'établissent à 34,9 M€ en 2020 ; elles sont en diminution de 1,2 M€ par rapport à l'exercice 2019, soit une baisse de 3,4%.

Ce chapitre comprend :

- les impôts et taxes payés par la ville qui s'élèvent à 1,6 M€ contre 837 k€ en 2019, soit un accroissement de ce poste budgétaire de 98 % (+820k€).

Cet accroissement très significatif de la fiscalité acquittée par la ville, en 2020, résulte pour l'essentiel de la régularisation de la dette fiscale de la collectivité. En effet, sur la période 2015-2019, la ville a accumulé un arriéré de taxe foncière sur les propriétés bâties de près de 1,25 M€. Après avoir obtenu un dégrèvement de 386k€ sur une partie de sa dette fiscale, la ville a dû régulariser le solde restant dû de 865,2 k€ (376,3k€ pour les arriérés de TFB 2018-2019, 488,9 k€ pour les arriérés de 2015 à 2017).

Par ailleurs, et en dehors de toute procédure de régularisation de la dette fiscale de la ville, la collectivité s'est également acquittée de :

- o 549,5 k€ TF pour l'année 2020 ;
 - o 131,3 k€ TF pour le parking Basilique ;
 - o 14,6 k€ sur les autres taxes : les taxes sur les bureaux ainsi que les droits d'auteurs.
- les achats et variations de stocks qui sont en retrait de 12,1% (15,1 M€ contre 17,2 M€ en 2019), soit -2,1M€. Cette baisse résulte essentiellement, par rapport à l'exercice 2019, de :
 - o la baisse de 1,3 M€ des achats de prestations de services (sorties extérieures ADL, centre de vacances, sorties familles, réservation de place en crèche etc...),
 - o la diminution de 942,4 k€ des achats de denrées alimentaires ;
 - o la moindre consommation des fluides (électricité, chauffage, eau, gaz, etc...) qui diminue de 373,6k€ ;
 - o Pour autant, l'achat de matériels et fournitures diverses progresse de 260 k€ : cet accroissement a notamment été porté par les différentes acquisitions effectuées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (équipements de protection, gel hydro-alcoolique, produits à usage unique...);
 - les services extérieurs qui sont en augmentation de 3,0% ; soit +277 k€ (9,4 M€ en 2020 contre 9,1 M€ en 2019) et intègrent principalement :
 - o les contrats de prestations de services (dératissage dans les bâtiments de la ville, nettoyage de linge des offices dans les écoles...) dont la charge s'accroît de 135 k€ ;
 - o les frais d'entretien et de réparation des bâtiments (+172 k€) et les frais de maintenance des

- o bâtiments (-47 k€),
- o les frais de locations mobilières (+27 k€) et immobilières (+6.434 €),
- o les primes d'assurance (+20 k€), les études et recherches (-12 k€), les versements aux organismes de formation (+119 k€),
- les autres services extérieurs qui atteignent 8,8 M€ contre 9,0 M€ en 2019, soit une diminution de 227 k€ (-2,5%). Cette diminution découle pour l'essentiel :
 - o de l'arrêt des prestations liées à l'organisation des fêtes et cérémonie (-289 k€),
 - o de la diminution des frais engagés pour l'édition de catalogues et imprimés (-71 k€),
 - o de la fin du versement de l'indemnité du comptable (-14 k€),

Ces économies ont, par ailleurs, été consommées par l'accroissement des dépenses de nettoyage au sein des divers établissements municipaux qui ont été, en 2020, de 2,7 M€, contre 2,4 M€ en 2019, soit un accroissement de 321,9 k€ (+13,5%). L'accroissement de ce poste de dépense résultant de la mise en œuvre de prestations renforcées de nettoyage dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire⁷.

3.2.1.3 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Sur ce chapitre est imputé le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) versé par la ville à Plaine commune. En 2020, son montant définitif s'élève à 39,9 M€, contre 39,8 M€ au CA 2019. Cette progression du FCCT résulte principalement de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de la collectivité sur laquelle est indexée la 1^{ère} et 5^e part du FCCT.

De 2019 à 2020, le FCCT versé par la ville à Plaine commune progresse de 76.610 € (0,2 %). Pour mémoire, il est rappelé que la progression du FCCT avait été de 3% entre 2018 et 2019 du fait de la création d'une 5^e part⁸ du FCCT relative à la révision des conventions de mutualisation entre la ville et Plaine commune (pour un coût de +945,5k€).

Outre le FCCT, ce chapitre regroupe également d'autres charges de gestion courante pour un montant de 17,9 M€. Ces dépenses progressent de 1,7 M€ (soit +10,8 %) par rapport au CA 2019. Elles comprennent :

- les indemnités et frais de mission et de formation des élus (1,3 M€, +50 k€ par rapport à 2019),
- la participation au service d'incendie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (2,5 M€, +445 k€), cette augmentation résulte de la hausse de la population et du financement des besoins de rénovation et de construction de centres de secours ;
- les subventions aux associations sportives, culturelles, à l'intention des jeunes... pour un montant global de 12,5 M€ (+1,06M€ par rapport à 2019). Ce montant englobe les subventions exceptionnelles versées aux associations dionysiennes dans le cadre de la gestion de crise pour un montant global de 84.400 € et le versement de l'aide alimentaire à l'intention des ménages dionysiens pour un montant de 1,08 M€ dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ;
- l'exonération de droits de place des commerçants des marchés à la suite de leur réouverture pour la période de juin, juillet et août 2020 ; le coût de cette aide est de 263,8 k€ ;
- la participation versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) diminue quant à elle, de 10.000 € (soit -0,3%) par rapport au montant versé en 2019 (3,95 M€).

Tableau 5 : historique de la subvention versée au CCAS par la ville :

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
3 827 026 €	3 673 726 €	3 887 342 €	4 050 812 €	4 090 812 €	4 128 331 €	4 174 331 €	3 958 556 €	3 948 556 €
	- 153 300 €	213 616 €	163 470 €	40 000 €	37 519 €	46 000 €	- 215 775 €	- 10 000 €

Essentiellement financé par l'État, le Programme de Réussite éducative bénéficie également d'une subvention complémentaire de la ville. En 2020, le montant versé au titre de cette subvention à la Caisse des Écoles est de 107k€, identique à celui de l'année 2019.

⁷ Pour mémoire, il est rappelé que les prestations de nettoyage dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire sont évaluées à 502k€ par les services.

⁸ Cette part additionnelle résulte de l'intégration au sein du FCCT de reversements de la ville à Plaine commune qui étaient, auparavant, effectués de manières isolées. Cette progression des dépenses prises en charge via le FCCT se déduit des dépenses prises en charge sur le reste du budget communal.

Sur ce compte sont également imputées les contributions suivantes :

- 515,2 k€ au titre des missions du SIFUREP et du cimetière intercommunal des Joncherolles ;
- 165,7 k€ pour l'exploitation des stations Vélib implantées sur la Ville auprès du Syndicat Mixte Autolib Vélib ;
- 430,1 k€ pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées Jean-Baptiste de la Salle et St-Vincent de Paul ;
- 73,4 k€ pour le reversement d'une partie de la dotation financière de l'ARS à la Ville de Stains dans le cadre d'une convention qui nous lie pour le fonctionnement et le financement de l'antenne stanoise du CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

3.2.1.4 Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit que les communes de plus de 100.000 habitants doivent affecter budgétairement des moyens pour le financement du fonctionnement des groupes politiques déclarés au sein de l'assemblée délibérante locale. La loi impose d'isoler ces dépenses au sein d'un chapitre spécifique. Ce chapitre (656) affiche un montant de 178 k€ en 2020, contre 215 k€ en 2019.

3.2.1.5 Les atténuations de produits (chapitre 014)

Pour l'essentiel, il s'agit du reversement par la ville au CCAS d'une fraction du produit de l'ancienne taxe sur les spectacles (remplacée en 2016 par une compensation figée, versée par l'État). Pour 2020, le montant versé est de 766 k€ équivalent à celui de l'année 2019. Cette année vient s'ajouter la restitution d'une taxe d'aménagement du permis de construire du Groupe 3F pour un montant de 51 k€.

3.2.2 Les charges financières (chapitre 66) (cf. rapport spécifique sur l'état de la dette)

Ce chapitre « charges financières » s'élève en totalité à 2,59 M€ contre 2,56 M€ en 2019 (soit +1,1% ; +28 k€), il englobe les frais financiers et les charges d'intérêt de la dette contractée par la commune pour le financement de ses investissements.

Cette augmentation modérée est due pour partie au coût financier généré par les outils de gestion de trésorerie et de couverture des taux détenus par la collectivité.

Par ailleurs, les frais financiers poursuivent leur baisse liée à la baisse des taux d'intérêts sur la période, ils s'élèvent à 3,23 M€ (-48 k€ soit -1,1 %) par rapport à 2019 (pour mémoire : 3,27 M€).

3.2.3 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les dépenses exceptionnelles comprennent les bourses et secours, ainsi que les opérations d'annulation de titres de recettes anciens (émis sur un exercice antérieur). Elles atteignent 739 k€ en 2020 (contre 880 k€ en 2019).

Un travail avec la trésorerie municipale a été engagé depuis l'année 2016 pour apurer des écritures anciennes (titres non recouverts, régularisation comptable). Ce travail se poursuit et s'inscrit dans la perspective d'améliorer la qualité comptable des écritures communales, enjeu par ailleurs rappelé par la CRC dans son dernier rapport.

4 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

L'épargne brute (EB) dégagée par une collectivité est un des indicateurs de gestion le plus pertinent pour apprécier sa situation financière.

Elle correspond au solde des opérations réelles des recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement, elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ».

Plusieurs soldes d'épargne sont utilisés en analyse financière. Les principaux sont :

- **L'épargne de gestion** : solde des recettes de gestion sur les dépenses de gestion. C'est un indicateur du fonctionnement courant de la collectivité ;
- **L'épargne brute** : solde des recettes réelles sur les dépenses réelles ;

Cet indicateur rapporté aux recettes réelles de fonctionnement permet de calculer le taux d'épargne brute, ou taux d'autofinancement des investissements. Pour garantir une pérennité financière de la commune, la municipalité a fixé le taux d'épargne brute à 8% *a minima*.

L'épargne brute permet aussi de calculer la capacité de désendettement, en rapportant l'encours de la dette au niveau d'épargne. Cet indicateur de solvabilité observé par les établissements prêteurs doit rester en-deçà des 10 années ;

- **l'épargne nette** : épargne brute à laquelle est soustraite la charge nette de la dette en capital. Elle permet de financer les programmes d'investissement communaux, sans faire appel de manière démesurée à l'emprunt.

Ce solde d'épargne correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour investir et rembourser le capital de sa dette.

L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante depuis 2014 :

Tableau 6 : Évolution de l'épargne brute entre 2014 et 2020

Fonctionnement hors MGP/net du FCCT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	187 099 262 €	187 813 081 €	237 636 026 €	194 932 353 €	197 587 158 €	198 222 045 €	195 750 173 €
Dépenses réelles de fonctionnement (-)	163 936 279 €	168 229 552 €	211 779 942 €	175 114 385 €	175 459 882 €	175 563 321 €	176 714 167 €
= Épargne brute	23 162 983 €	19 583 529 €	25 856 084 €	19 817 968 €	22 127 276 €	22 658 724 €	19 036 005 €
Taux d'épargne brute	12,38%	10,43%	10,88%	10,17%	11,20%	11,43%	9,72%
Épargne nette (M€)	12,64	9,97	17,2	9,29	10,37	9,66	5,16

Au compte administratif 2020, l'épargne brute atteint 19,0 M€ contre 22,6 M€ en 2019. Pour mémoire au budget primitif 2020, l'épargne brute était estimée à 17,1 M€.

Le taux d'épargne brute qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement s'élève à 9,7% (pour un plancher fixé par la municipalité à 8%) contre 11,4% en 2019.

Sans retraitement des flux financiers versés par la ville à l'établissement public territorial Plaine commune, ce taux d'épargne brute s'établit à 8,08% des recettes (9,52 % en 2019).

Quant à l'épargne nette de la Ville, elle s'établit au 31 décembre 2020 à 5,16 M€ contre 9.16 M€ en 2019, toujours en positif mais ne confortant pas le résultat obtenu des années antérieures.

Cette évolution de l'épargne est une conséquence directe de la crise sanitaire qui a bouleversé, l'exercice 2020 : la perception de certaines recettes a été interrompue du fait de l'arrêt ou de la gratuité de certaines activités habituellement « facturées » aux usagers ; par ailleurs, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est liée aux dépenses exceptionnelles et aux mesures de soutien à la population et aux différents acteurs du territoire.

5 L'INVESTISSEMENT

5.1 Le PPI 2020-2026

Le volume du PPI 2020-2026 adopté par le Conseil municipal, lors du vote du budget pour 2020, atteignait 275,2 M€ en dépenses et 49,7 M€ en recettes, soit un coût net de 225,4 M€. Sa tranche, pour l'exercice 2020, prévoyait des investissements à hauteur de près de 40 M€ et 7,7 M€ de recettes.

Le PPI 2020-2026 se présente comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses	39 981 106 €	42 620 412 €	42 278 320 €	42 934 920 €	42 971 682 €	36 176 537 €	28 249 802 €	275 212 779 €
Recettes	7 714 051 €	4 225 787 €	8 362 400 €	9 879 513 €	4 181 865 €	7 538 281 €	7 843 017 €	49 744 914 €
Coût net (D-R)	32 267 055 €	38 394 625 €	33 915 920 €	33 055 407 €	38 789 817 €	28 638 256 €	20 406 785 €	225 467 865 €

Pour autant, l'état de consommations de la tranche PPI 2020 par désignations d'opérations d'équipements en dépenses se présente ainsi :

SYNTHÈSE PPI	DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS		EXÉCUTION CONSTATÉE AU 31 DECEMBRE 2020												
	Opérations		Reports années antérieures sur 2020	BP 2020	VIREMENTS DE CRÉDITS	BS (DM1)		Crédits ouverts (reports+BP+BS)	Montant engagé	% engagé / CO	Reste à engager	Réalisé	% réalisé / CO	Reste à réaliser	% RAR / CO
	DBA	Maîtrise d'ouvrage publique	6 724 541 €	18 473 221 €	- €	1 050 001 €	- €	26 247 763 €	18 196 785 €	69%	8 050 978 €	11 332 618 €	43%	14 915 145 €	57%
	DBA	Bâtiments socio-culturels	1 851 213 €	6 550 000 €	- 768 130 €	- 414 980 €	- €	7 218 123 €	3 993 911 €	55%	3 224 212 €	2 322 808 €	32%	4 895 225 €	68%
	DBA	Bâtiments pour l'enfant	1 470 600 €	5 900 000 €	- €	- 430 000 €	- €	6 940 600 €	5 394 391 €	78%	1 546 209 €	4 046 546 €	58%	2 894 054 €	42%
	DBA	Domaine	819 517 €	740 562 €	- €	1 €	- €	1 560 078 €	1 321 415 €	85%	238 663 €	489 251 €	31%	1 070 827 €	69%
	HORS DBA	Autres investissements	4 953 470 €	8 317 323 €	- 837 €	717 477 €	- €	13 987 433 €	12 984 150 €	93%	1 003 283 €	8 107 311 €	58%	5 880 122 €	42%
	TOTAL PPI		15 819 341 €	39 981 106 €	- 768 987 €	922 517 €	- €	55 953 997 €	41 890 652 €	75%	14 063 345 €	26 298 624 €	47%	29 655 373 €	53%
	dont	préservation patrimoine - Biennal Bâtiment socio-culturel	665 252 €	2 000 000 €	- €	235 040 €	- €	2 900 292 €	2 518 750 €	87%	381 542 €	1 701 875 €	59%	1 198 417 €	41%
	dont	préservation patrimoine - Biennal Bâtiment pour l'enfant	520 051 €	2 000 000 €	- €	- €	- €	2 520 051 €	2 507 688 €	100%	12 363 €	2 169 816 €	86%	350 235 €	14%
	dont	préservation patrimoine - Biennal Domaine	116 707 €	190 562 €	- €	1 001 €	- €	306 268 €	260 546 €	85%	45 722 €	56 240 €	18%	250 028 €	82%
	DONT TOTAL PRÉSERVATION PATRIMOINE		1 302 010 €	4 190 562 €	- €	234 039 €	- €	5 726 611 €	5 286 984 €	92%	439 627 €	3 927 931 €	68%	1 798 680 €	33%

5.2 Les dépenses d'investissement 2020

La section d'investissement retrace les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (entrée d'un élément dans le patrimoine, modification de la durée d'utilisation d'un bien qui y figurait déjà).

Les dépenses réelles d'investissement (totales) 2020 sont réalisées à hauteur de 57,3% des prévisions (contre 75,0% en 2019). Les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 25,5 M€ (36,3% des prévisions totales).

Tableau 7 : exécution des dépenses d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CO 2020 (BP + DMs + RAR N-1)	CA 2020	% RÉALISATION CA / CO 2020	PART DANS LE BUDGET	POUR INFORMATION RAR 2020 AU 31/12	CRÉDITS DISPONIBLES	CA 2019	ÉVOLUTION CA 2020/2019
Subventions d'équipement versées (204)	2 515 833	1 698 833	67,5%	4,23%	627 000	190 000	905 250	87,7%
Opérations d'équipements (20-21-23)	50 505 741	23 525 281	46,6%	58,55%	12 751 842	14 228 618	36 427 924	-35,4%
Total des dépenses d'équipement	53 021 574	25 224 114	47,6%	-	13 378 842	14 418 618	37 333 174	-32,4%
Dotations, fonds divers et réserves (10)	27 000	7 171	26,6%	0,02%	-	19 829	554 671	-98,7%
Subventions d'investissement (13)	235 040	235 040	100,0%	0,58%	-	0	1 383 795	-83,0%
Emprunts et dettes assimilées (16)	13 887 994	13 872 445	99,9%	34,53%	-	15 549	13 020 875	6,5%
Participation et créances rattachées (26)	1 190 090	90	0,0%	0,00%	1 175 000	15 000	1 176 000	-100,0%
Autres immobilisations financières (27)	520 000	-	0,0%	0,00%	300 000	220 000	-	0,0%
Total des dépenses financières	15 860 124	14 114 746	89,0%	-	1 475 000	270 378	16 135 342	-12,5%
Opérations pour compte de tiers (454)	1 208 125	839 378	69,5%	2,09%	-	368 747	579 017	45,0%
TOTAL	70 089 823	40 178 238	57,3%	100,00%	14 853 842	15 057 743	54 047 533	-25,7%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 40,2 M€ (contre 54,0 € en 2019). Soit une baisse de 13,9 M€, -25,7% par rapport à 2019. À ces réalisations, il faut ajouter les dépenses engagées en 2020 mais non réalisées, à reporter sur le budget 2021 pour 14,8 M€ (contre 15,8 M€ en 2019).

Le périmètre des dépenses d'équipement comprend l'essentiel de l'effort de la Ville en matière d'investissement : études, travaux, achats de terrains et de matériels, versement d'une subvention d'investissement (chapitres 20, 21, 23 et 204). Elles diminuent de 32,4%, soit en valeur une baisse de 12,1 M€, pour s'établir à 25,2 M€ contre 37,3 M€ au CA 2019.

La crise sanitaire a eu pour effet de ralentir, voire suspendre lors du 1^{er} confinement, les chantiers en cours. Cette

interruption des travaux a eu des effets, sur les études et licences (chapitre 20) et les travaux en cours (chapitre 23) qui ont été réalisés à hauteur de 12,7 M€, soit une diminution de 10,8 M€ et 46,0% par rapport au compte administratif 2019 (pour mémoire : 23,5 M€).

Parmi les différents chapitres qui composent les dépenses d'équipement, le chapitre 21 (immobilisations corporelles) correspond aux dépenses relatives à des acquisitions (véhicules, mobilier, matériel informatique etc...), des aménagements et agencements divers. Ce chapitre s'élève au CA 2020 à 9,4 M€, contre 12,8 M€ au CA 2019, soit une diminution de 3,3M€ (soit -26,2 %).

Malgré un net ralentissement des investissements de la collectivité par rapport à 2019, les opérations suivantes ont été mises en œuvre.

⇒ Ville éducative

Constructions de groupe scolaires :

- avec près de 4,3 M€ de crédits consacrés en 2020 pour livrer en septembre l'extension d'une école maternelle de douze classes dénommée Gisèle Halimi, auparavant rattachée au groupe scolaire Langevin pour se poursuivre en novembre avec la livraison de l'extension du centre de loisirs et de la restauration,
- 2,1 M€ ont concerné la livraison de la nouvelle restauration du groupe scolaire Jules Valles en octobre et l'enlèvement des préfabriqués installés sur le cosec Baquet,
- 744 k€ ont été consacrés aux travaux pour la rénovation des offices dans les groupes scolaires Marcel Sembat et Roger Sémat.

Bâtiment pour l'enfant

- 100 k€ ont été consacrés à de gros travaux engagés sur les descentes d'eau pluviale et sur les canalisations enterrées,
- 307 k€ ont été consacrés au traitement des façades et remplacement de menuiseries extérieures,
- 300 k€ ont été dédiés aux travaux de rénovation des installations de plomberie / sanitaires, chauffage et ventilation
- 410 k€ travaux ont porté sur les espaces extérieurs/cour de récréation/jeux de cour/clôtures/plantations
- 143 k€ ont concerné la rénovation des sols et la création d'une loge pour l'agent d'accueil à l'école maternelle Delaunay

Équipements petite enfance :

- 82 k€ ont été consacrés pour le démarrage des travaux de la deuxième 2ème tranche au sein de la maison petite enfance Ribambelle.
-

Équipements pour les écoles et les accueils de loisirs :

- 349 k€ ont été consacrés pour l'acquisition de mobilier scolaire (179 k€) et pour les accueils de loisirs (170 k€).

⇒ Ville durable

Bâtiment socio culturel :

- 63 k€ ont été consacrés à la mise en conformité électrique au Théâtre Gérard Philipe,
- 102 k€ ont été affectés le changement du bac à graisse de la cuisine centrale (UPC),
- 21 k€ ont concerné des travaux d'extension à la maison de quartier Romain Rolland suite au départ du Centre Ressources Lecture Aladin.

Domaine :

- 194 k€ ont été consacrés à l'évacuation et à la démolition du site Voltaire,
- 381 k€ ont concerné le recouvrement du sol à l'Îlot Cygne suite à des fouilles archéologiques.

Adaptation au dérèglement climatique :

- 97 k€ ont été consacrés à la mise en place de films sur les fenêtres des dortoirs de toutes les maternelles de la Ville,

⇒ Ville équilibrée

Logistique informatique, véhicules et mobilier

- 1,4 M€ ont été consacrés aux câblages informatiques, à la fibre optique, à l'achat de licences bureautiques, à l'acquisition de logiciels et au renouvellement du matériel informatique et des systèmes d'impression,
- 237 k€ ont été consacrés au renouvellement du parc de véhicules (183 k€) et à l'acquisition de matériels divers (54 k€),
- 29 k€ ont été consacrés aux achats de différents mobiliers et matériels pour les CMS et les PMI
- 1,0 M€ ont été consacrés au renouvellement de mobilier de bureau et autres mobiliers dont 488 k€ pour l'acquisition de mobiliers et de matériel en vue de l'amélioration des conditions matérielles de travail et 58 k€ pour la prévention des risques professionnels (FIPHFP).

Politique patrimoine financier

- 90 € ont concerné l'acquisition par la commune de trois parts sociales au prix de 30 euros l'unité, en vue de prendre part au capital social de la SCIC-SAS « CS COOP LE 110 ».

Les dépenses au titre des subventions versées par la ville (chapitre 204) augmentent fortement : elles passent de 905 k€ au CA 2019 à 3 M€ au CA 2020. Il s'agit :

- de la participation de la ville versée à la SOREQA dans le cadre du PNRQAD pour la résorption de l'habitat insalubre du centre-ville (1,6 M€ contre 865k€ en 2019).
- des participations versées au Théâtre Gérard-Philipe (20 k€) et à l'Avant-garde de Saint-Denis (20 k€).
- de la dernière participation de la ville versée au CCAS dans le cadre de la réhabilitation de la résidence pour personnes âgées « Dionysia » (315 k€).
- le versement du premier acompte de la ville à l'EPT « Plaine commune » au titre de la convention-cadre du financement du Franchissement urbain Pleyel entre l'Etat, la Société du Grand Paris, la Métropole du Grand Paris, le département de la Seine-Saint-Denis, l'établissement public territorial Plaine commune et la Commune de Saint-Denis.

5.3 Les recettes d'investissement 2020

En 2020, le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement est de 51,8% des prévisions (contre 76,0% en 2019) et comprennent :

Tableau 8 : exécution des recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CO 2020 (BP + DMs + RAR N-1)	CA 2020	CA%/CO 2020	PART DANS LE BUDGET	POUR INFORMATION RAR 2020 AU 31/12	CRÉDITS DISPONIBLES	CA 2019	ÉVOLUTION CA 2020/2019
Subventions reçues (13)	10 462 598	812 460	7,8%	2,46%	2 810 641	6 839 496	4 431 934	-81,7%
Emprunts et dettes assimilées (16)	33 052 708	14 000 000	42,4%	42,42%	13 000 000	6 052 708	23 000 000	-39,1%
Immobilisations corporelles (21)	-	5 028	#N/A	0,02%	-	5 028	-	#N/A
Immobilisations en cours (23)	-	11 860	#N/A	0,04%	-	11 860	-	#N/A
Total des recettes d'équipement	43 515 305	14 829 349	34,1%	-	15 810 641	12 875 315	27 431 934	-45,9%
Dotations, fonds propres (10)	5 652 138	6 351 912	112,4%	19,24%	-	699 774	6 764 704	-6,1%
Excédents fonct. capitalisés (1068)	11 768 081	11 768 081	100,0%	35,65%	-	-	18 224 098	-35,4%
Autres subvent ^o invest.non transf (138)	255 000	-	0,0%	-	-	255 000	-	#N/A
Dépôts et cautionnements reçus (165)	20 000	-	0,0%	-	-	20 000	2 364	#N/A
Autres immobilisations financières (27)	520 000	-	0,0%	-	-	520 000	31 738	#N/A
Cessions des immobilisations (024)	1 055 100	-	0,0%	-	-	1 055 100	-	#N/A
Total des recettes financières	19 270 319	18 119 993	94,0%	-	-	1 150 326	25 022 904	-27,6%
Opérations pour compte de tiers (454)	889 000	56 860	6,4%	0,17%	168 379	663 761	131 351	-56,7%
TOTAL	63 674 624	33 006 201	51,8%	100,00%	15 979 021	14 689 402	52 586 190	-37,2%

Les recettes réelles d'investissement (totales) atteignent 33,0 M€ en 2020 (contre 52,6 M€ en 2019). 15,9 M€ de crédits sont reportés sur l'exercice 2021, dont un emprunt de 13 M€ non mobilisé sur l'exercice 2020 (anticipation du financement pluriannuel des investissements).

Les recettes d'équipement s'élèvent à 14,8 M€ soit un taux de réalisation de 34,1%. Ces recettes d'équipement diminuent de 45,9% par rapport à 2019 (27,4 M€).

Par ailleurs, la prévision des cessions d'immobilisations se fait grâce à la ligne budgétaire 024 (produits des cessions) en recette d'investissement. On ne prévoit que les montants de cessions estimés. C'est un chapitre sans exécution, mais réalisé en section de fonctionnement (cf. explications supra §4.1.4).

Le Fonds de compensation sur la Valeur ajoutée (FCTVA) est une aide à l'investissement. Le mécanisme du FCTVA permet la compensation à un taux forfaitaire (16,404% du montant TTC) par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements. Les dépenses réelles d'investissement prises en compte pour le calcul de cette compensation sont les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux, hors achat de terrains) effectuées au cours de l'année N-1 (2019).

Le montant de FCTVA perçu par la Ville en 2020 s'élève à 4,7 M€, en progression de 641,4 k€ par rapport à 2019 (pour mémoire : 4,1 M€). Cette hausse du montant perçu est corrélée au niveau de dépenses d'investissement direct de la Ville au titre de l'année 2019 par rapport au volume mandaté en 2018 pour ces mêmes dépenses.

Le produit de la taxe d'aménagement (ex taxe locale d'équipement) s'élève en 2020 à 1,6 M€ contre 2,6 k€ en 2019. La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de toute nature soumises à un régime d'autorisation. Les recettes dépendent du nombre d'opérations de constructions, reconstructions et d'agrandissements des bâtiments d'une année sur le territoire communal.

Les recettes de subventions reçues (chapitre 13) s'établissent à 812 k€ en 2020 (contre 4,4 M€ en 2019), elles représentent 2,46% du total des recettes réelles d'investissement et enregistrent une baisse nette de -81,7 % par rapport au CA 2019.

Cette enveloppe comprend principalement les subventions perçues à la suite de projets engagés lors des exercices précédents et dépend de l'avancement des travaux éligibles. Il s'agit de subventions diverses pouvant provenir de l'État, du conseil régional d'Île-de-France, du conseil départemental, ou de la CAF.

Elle correspond aux acomptes et/ou au solde de subventions concernant principalement les projets suivants :

- un versement d'une subvention du Centre National pour le Développement du Sport pour la rénovation du gymnase Robespierre (94,5 k€).
- un acompte d'une subvention au titre de la dotation du soutien de l'investissement public local pour l'installation de 25 caméras vidéo-protection de voie publique sur la Ville (375,2 k€).
- un versement de subvention du solde de la DPV 2018 pour les travaux de menuiseries du groupe scolaire Corbillon (81,2 k€).
- un versement tous les ans dans le cadre de conventions entre le Département du 93 et la Ville pour :
 - les travaux de constructions, de rénovation et d'extension des centres de PMI Henri Barbusse, Pierre Séward et Moulins (37,7 k€),
 - la rénovation et la mise aux normes du Théâtre Gérard-Philipe (96,6 k€ dont 48,3 k€ de l'année 2019),
 - la rénovation du gymnase Robespierre prévu dans le cadre du plan de rattrapage des équipements sportifs de la Seine-Saint-Denis (11,5 k€).
- un versement de subvention de solde de la CAF au titre des fonds locaux pour les travaux réalisés dans le groupe scolaire Taous Amrouche (110,2 k€).

6 L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE ET L'EMPRUNT (cf. rapport spécifique sur l'état de la dette)

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette de la collectivité est de 143M€. Pour mémoire, au 31 décembre 2019, il était de 141,8M€

Ainsi, au cours de l'exercice 2020, la progression de l'encours de dette a été de 1,2 M€. En 2019, l'encours de dette de la collectivité était passé de 131,8 à 141,8 M€.

Cette progression, en 2020, de la dette de la ville se décompose comme suit :

- S'agissant du remboursement du capital des emprunts antérieurs, la ville a remboursé 13,8M€, en 2020 (contre 13 M€ en 2019).
- Pour contenir la progression de son encours de dette, la ville a aligné ses emprunts nouveaux sur le montant du capital remboursé au cours de l'exercice. La collectivité a ainsi emprunté, en 2020, 14 M€ :
 - 10 M€ de report d'emprunt de 2019 sur 2020 ;
 - 4 M€ à la clôture de l'exercice 2020 (« emprunt d'équilibre »).
- Par ailleurs, pour un montant d'1M€, la progression de l'encours de dette résulte de la recapitalisation, au 1^{er} janvier 2020, des indemnités de remboursement anticipé du dernier emprunt structuré de la ville qui a été renégocié, courant 2019, par un emprunt à taux fixe.

En conclusion, il est demandé au Conseil municipal :

- **de prendre connaissance du compte administratif 2020, ainsi que des documents annexes présentant la situation financière de la commune ;**
- **de prendre acte de l'excédent de 3.694.745,96 € qui sera inscrit au budget supplémentaire 2021.**

Annexes :

Annexe 1 – Tableau des dépenses et recettes liées au COVID sur l'exercice 2020

Annexe 2 – Trajectoire financière rétrospective 2011-2020

Les membres de la Commission ont débattu de cette affaire le mercredi 7 avril 2021.

**Conclusion des passages en commissions :
Avis favorable de la 5^{ème} commission.**